

Déclaration CFDT au CSE Central du 26/03/2020

Notre directeur général a déclaré publiquement à l'annonce des résultats de notre groupe : « Nous venons de dévoiler nos résultats pour 2019 - une année de croissance et de performances robustes, au cours de laquelle le groupe a atteint tous ses objectifs ! Cela a été rendu possible par le dévouement et le travail acharné de mes 110 000 collègues à travers le monde. Je tiens à remercier chaleureusement tous ceux qui ont contribué à ces résultats. »

Il a ajouté concernant la crise sanitaire Covid-19 : « Il s'agit d'une période difficile pour toutes les communautés du monde entier... Je tiens à vous remercier, mes 110 000 chers collègues, et à dire à quel point je suis touché par votre énergie, votre dévouement et vos efforts. Respect et fierté. »

Il a également dit : « Notre capacité d'adaptation et notre agilité nous amène à nous transformer afin d'assurer une continuité de l'activité... Nous sommes une entreprise agile, ce moment particulier est l'opportunité de le prouver... Nous allons nous en sortir et nous en sortirons plus fort qu'avant ».

La direction a annoncé le versement d'une prime de 1000 euros, telle que le suggère le gouvernement, pour les salariés qui continuent à se présenter sur le site Atos ou chez les clients. La CFDT est favorable à une prime, mais pas une prime de la peur ! Toutes les conditions de santé et de sécurité doivent être réalisées et les salariés doivent se déplacer uniquement sur la base du volontariat !

La CFDT constate que 90% des salariés sont en télétravail. Par conséquent, ils travaillent et la CFDT demande que l'accord télétravail soit pleinement appliqué et que l'entreprise octroie le titre restaurant ou la part employeur rapidement. La CFDT demande également que cette décision soit communiquée rapidement aux salariés.

La CFDT a confiance dans la santé du groupe. Parce que de nombreux salariés sont en situation de travail. Parce que la solidarité nationale indemniserait les arrêts de travail pour maladie. Pour ce qui est de l'activité partielle, cette santé permettrait, selon la CFDT, de ne pas recourir aux subsides de l'Etat. Ces aides doivent en priorité s'adresser aux entreprises en difficulté.

La CFDT constate que les salariés sont déjà doublement solidaires. Par leur respect citoyen du confinement et par leur implication dans la continuité de l'activité. La CFDT demande au groupe d'être exemplaire dans la solidarité nationale, en annonçant au plus tôt que, à l'image d'autres grands groupes, l'intégralité des dividendes qu'il était prévu de distribuer aux actionnaires en 2020 est affectée exceptionnellement au maintien des emplois et à la relance des activités altérées par cette crise.

En conclusion, la CFDT se veut certaine que la direction remplira ses obligations légales quant aux paiements des parts variables des rémunérations, qu'elle remplira ses obligations conventionnelles sur les repas des télétravailleurs, qu'elle tiendra ses engagements, sur le paiement intégral des salaires dans tous les cas. De même nous voulons croire en l'exemplarité du Conseil d'administration. Il serait effectivement particulièrement malvenu de rompre la confiance avec les salariés à l'heure où le directeur général du groupe et le directeur France les félicitent pour leur implication.